

DIRECTION DES FINANCES



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

LE CONSEIL GÉNÉRAL, AU COURS DE SA RÉUNION DU
26 MARS 2012, A ADOPTÉ LA DECISION MODIFICATIVE n° 1
POUR 2012.

CELLE-CI S'ÉQUILIBRE EN DÉPENSES ET EN RECETTES
(mouvements réels et mouvements d'ordre) A LA SOMME DE :

. BUDGET PRINCIPAL..... 1 497 966 €
. BUDGET ANNEXE de la MaDEF..... +/- 143 110 €

CES BUDGETS PEUVENT ETRE CONSULTÉS DANS LES
BUREAUX DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX.

(de 9 H 00 à 11 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00)

Le 26 mars 2012

359



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DIRECTION DES FINANCES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

ARRETE N°2012-104

**PORTANT DESIGNATION DE M. GUY CAMUS POUR REPRESENTER LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL AUX JURYS RELATIFS AUX MARCHES DE TRAVAUX
LANCES SELON LA PROCEDURE DE CONCEPTION REALISATION**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles 22, 24 et 69 du Code des Marchés Publics ;

VU l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

VU la délibération du Conseil Général du 26 mars 2012 portant constitution de jurys de conception réalisation ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – Monsieur Guy CAMUS est désigné pour représenter le Président du Conseil Général lors des réunions de jurys relatifs aux marchés de conception réalisation.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres titulaires et suppléants des jurys relatifs aux marchés de conception réalisation, ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental et à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et publié au recueil des actes administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 18 avril 2012

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,


Benoît HURÉ.

000 360